

PROVINCE DE BRABANT
WALLON

Arrondissement de NIVELLES
COMMUNE
de

ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 06 juillet 2021, a décidé d'établir les règlements suivants:

- Mobilité-circulation routière-crétion d'une place de stationnement pour personnes handicapées au n° 1 rue Emile Nils et au n° 14 rue Emile Vandervelde.

Ces délibérations ont été approuvées par l'autorité de tutelle en date du 24 septembre 2021.

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 28.09.2021

Le Directeur général ff,

C. Kuc.



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt